



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Le 23 septembre 2022

Objet : Informations concernant la COVID-19

Chères familles,

Comme vous le savez, il n'est plus exigé par les autorités de santé publique de respecter la distanciation physique et de porter le masque. Les écoles doivent toutefois continuer d'appliquer des mesures de précaution pour assurer la sécurité du personnel et des élèves. L'école encourage les élèves à se laver les mains souvent et s'assure que les surfaces fréquemment touchées sont nettoyées et désinfectées régulièrement.

Quand s'isoler

Le virus est toujours présent; par conséquent, il est important que vous surveilliez de près les symptômes de votre enfant. Si votre enfant présente des [symptômes semblables à ceux de la COVID-19](#), il doit faire un auto-test.

- Si le résultat du test est négatif et que votre enfant n'a pas de fièvre, il peut aller à l'école en portant un masque jusqu'à ce qu'il subisse un deuxième auto-test 24 heures après le premier.
- Si le deuxième test est négatif et que votre enfant n'a pas de fièvre, il peut aller à l'école sans masque.
- Si le deuxième test est positif, votre enfant doit s'isoler pendant cinq jours et porter un masque à son retour à l'école pendant cinq jours supplémentaires.

Veillez consulter ce site pour obtenir des [conseils sur l'utilisation du test rapide et la signification des résultats](#).

Vivre avec une personne atteinte de la COVID-19

Les personnes vivant avec une personne qui a obtenu un résultat positif à la COVID-19 peuvent continuer d'aller à l'école si elles sont vaccinées ou si elles ont eu la COVID-19 au cours des deux derniers mois. Toutefois, la Santé publique recommande le port du masque **pendant 10 jours afin de limiter la propagation du virus**.

Comme d'habitude à cette période de l'année, d'autres virus circulent également. Si votre enfant a de la fièvre ou ne se sent pas bien, veuillez le garder à la maison. Un enfant qui est malade ne sera pas en mesure de bien performer à l'école et est susceptible de propager la maladie à d'autres enfants et le personnel.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

L'équipe du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications

T 450-621-5600

T 866-621-5600

F 450-621-7929

235, montée Lesage
Rosemère (Québec)
J7A 4Y6



swlauriersb.qc.ca



ENGAGE • BUILD • ACHIEVE
ENGAGER • BÂTIR • ACCOMPLIR

